



Internet

DEMAIN NE MEURT JAMAIS

Quel sera le monde des TIC et des télécoms en 2020 ? C'est la question qu'a posé l'ARCEP à une vingtaine de personnalités issues de ces mêmes domaines.

2020, c'est un peu entre demain et après-demain, fini d'imaginer pléthores de robots à tout faire et autres voitures qui volent, et s'il est facile de prédire le paiement par téléphone mobile, la démocratisation du Très Haut Débit ou encore la Haute Définition partout, d'autres prédictions beaucoup plus folles ont été émises.

La meilleure note reviendrait sans doute à Alain Bazot, président de l'association UFC-Que-Choisir, qui a réussi à jouer le jeu jusqu'au bout...

Parmi ces visions les plus surprenantes, il prévoit par exemple en 2014, «l'abandon du marché par Free, faute de licence mobile à l'heure de la convergence, puis par Bouygues Telecom en 2016, incapable de proposer des contenus attractifs»...

Il prévoit également en conséquence de ses deux abandons, un duopole entre SFR, qui aurait l'exclusivité des chaînes de Canal+, et Orange, qui aurait racheté TF1 et M6 ! Enfin, il imagine Free proposant un débit fibre à 2Gbp/s, débit qu'affectionneront particulièrement les futurs accros aux jeux en réseau en «extra HD 3D»...

Non loin derrière, une bonne note également pour Xavier Niel, fondateur du groupe Iliad et Directeur Général délégué à la stratégie, qui imagine d'ores et déjà un monde des télécoms complètement dématérialisé. «Nous n'aurons plus d'ordinateur chez nous, l'informatique sera déportée sur de très gros serveurs»...

Il prévoit un déploiement de la fibre optique achevé de moitié en 2020, avec entre 12 et 15 millions de prises installées. Ca donnerait presque envie... Rendez-vous en 2020 ! (ou 2014...)

Source : http://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/lettre64.pdf

FAI

LA GUÉGUERRE DES CONTENUS CONTINUE

On prend les mêmes et on recommence. Seulement cette fois, c'est l'attaqué d'hier qui devient l'attaquant d'aujourd'hui. Ce n'est pas Free ou Canal+ qui demandent à avoir accès aux chaînes Foot et Cinéma Series d'Orange, mais l'opérateur historique qui a directement saisi le CSA, pour avoir le droit de diffuser sur son offre satellite i-Télé, mais aussi les programmes en clair de Canal+.



Rappelons que depuis cet été, Orange propose à ses abonnés situés trop loin du central téléphonique pour recevoir correctement la télévision par l'ADSL, une solution alternative via l'utilisation d'une parabole et d'un décodeur spécifique. Une alternative permettant de rendre éligible à la télévision, quasiment tous les abonnés d'Orange.

Seulement via cet autre canal, Canal+ et sa chaîne d'information i-Télé refusent toujours d'être diffusées. Le comble, l'offre télévision d'Orange par l'ADSL, propose bel et bien ces deux chaînes.

Le CSA dispose de deux mois pour se prononcer sur le dossier. Affaire à suivre (et celle qui va dans l'autre sens aussi)...

Source : <http://www.infos-du-net.com/actualite/14934-orange-canal-satellite.html>

Médias

DIGITAL VERSATILE DISC VERSUS VIDEO ON DEMAND : KO SOON ?



«Le DVD vit ses dernières années. Il sera remplacé par la vidéo à la demande». Une introduction inspirée de la dernière interview du réalisateur Luc Besson (à ne pas confondre avec Eric ;-)) accordée au quotidien Les Echos.

Lors du dernier débat sur la loi «Création et Internet» au Sénat, il avait été convenu que le cinéma, les chaînes de télévision et les FAI arrivent à se mettre d'accord quant à une nouvelle chronologie des médias et ce, avant le 31 mars prochain... Et nous assistons dès à présent à différentes interventions sur le sujet, les acteurs commencent à prendre part au débat, les échanges s'annoncent musclés...

Et le réalisateur français évoque déjà quelques pistes, en admettant que sa position est plutôt «atypique» sur le sujet. Il se dit pour un «éclatement de la chronologie des médias» et propose par exemple de mettre à disposition les films sur Internet juste après leur sortie en salle. A travers une offre «premium» comprise entre 25 et 30 euros, le public pourra télécharger le film qu'il vient de voir au cinéma, pendant 48 heures, le week-end suivant la sortie en salle. Puis le prix serait abaissé à 22 euros pour une disponibilité toujours sur le Net, mais un peu plus tardive...

Pour appuyer ses propos, il cite le modèle américain dans lequel les films sortent en DVD au bout de trois mois, contre six en France. En insistant en conclusion, que «nous sommes le pays où le piratage est le plus important».

La réponse de la Fédération nationale des cinémas français ne s'est pas faite attendre. Dans le même quotidien, son président émet ses premières craintes, «il faut que la vidéo à la demande trouve sa place sans détruire le système».

En raccourcissant les délais d'édition en DVD des films, «les salles perdront inévitablement des entrées». Ainsi, il propose, outre une modulation des sorties physiques en fonction du nombre d'entrées en salle, une véritable «discussion globale qui associe tous les acteurs concernés». En espérant que les personnes concernées l'écoutent...

Source : **Les Echos**